

Demande d'agrément

Les critères d'agrément de l'ALMA constituent un socle minimum d'exigences auxquelles doit répondre tout médiateur professionnel (c'est-à-dire tout médiateur rémunéré pour ses services), quel que soit le domaine de la médiation dans lequel il intervient.

Au-delà de ces compétences en médiation, le médiateur veillera à acquérir des connaissances complémentaires et indispensables en fonction du type de médiation qu'il exerce (p.ex. connaissances en droit, psychologie, etc).

L'agrément de l'ALMA est décerné de façon individuelle aux membres de l'ALMA. Sa validité est de 5 ans.

Table des matières

1. Données personnelles	2
2. Données relatives aux critères d'agrément de l'ALMA.....	3
1. Déontologie	3
2. Formation en médiation.....	3
3. Formation continue	3
4. Pratique de la médiation.....	4
3. Dispositions spéciales	5
A. Valorisation des acquis professionnels.....	5
B. Médiateur stagiaire (système de transition)	5
4. Votre dossier de demande d'agrément est-il complet ?	7

1. Données personnelles

Note : le renseignement des données personnelles suivies d'un * sont obligatoires.

Titre (Mme/M) * : _____
Prénom * : _____
Nom * : _____
Date de naissance : _____

Coordonnées :

N° et rue * : _____
Boîte postale : _____
Code postal * : _____
Localité * : _____
Pays * : _____

Téléphone : _____
Téléphone mobile : _____
Courriel professionnel * : _____
Courriel privé : _____
Site internet : _____

Je certifie être membre de l'ALMA et avoir réglé ma cotisation annuelle pour l'exercice en cours *

Les champs de la médiation dans lesquels je suis actif(ve) *:

- médiation familiale
- médiation de voisinage
- médiation réparatrice pour mineurs
- médiation au travail / commerciale
- médiation scolaire
- médiation pénale (disposant de l'agrément du Ministère de la Justice)
- autre (à spécifier) : _____

J'effectue des médiations *

- comme médiateur/trice indépendant/e
- au sein d'un service de médiation / d'une association.

Spécifier le service/l'association : _____

Je donne des formations en médiation.

Spécifier les sujets : _____

J'ai une formation initiale en (p.ex. droit, psychologie, etc.) :

Spécifier : _____

2. Données relatives aux critères d'agrément de l'ALMA

Je déclare avoir pris connaissance des critères d'agrément de l'ALMA (cf. annexe A) et être en accord avec leur objectif principal qui consiste à offrir des services de médiation de qualité aux citoyens.

1. Déontologie

Je suis en accord avec la définition de la médiation telle qu'elle figure dans les statuts de l'ALMA (article 1) :

« Processus volontaire de création et de gestion du lien social et de règlement des différends, dans lequel un tiers impartial, indépendant et formé aux techniques de la médiation participe, à travers l'organisation d'échanges entre les personnes ou les institutions, à améliorer leur relation ou à gérer un différend qui les oppose. »

Je certifie avoir pris connaissance du « Code européen de conduite pour les médiateurs » (cf.annexe B) et d'en respecter les principes déontologiques dans ma pratique de médiation.

2. Formation en médiation

Exigence : 150 heures, dont au moins 90 heures ont été réalisées au sein d'une même formation. Note : Les médiateurs/ices ne disposant pas de 150 heures de formation en médiation peuvent se référer aux deux dispositions spéciales sous le point 3 de ce formulaire.

Je certifie avoir effectué une/des formation(s) spécifique(s) en médiation d'un nombre total de _____ heures, dont _____ au sein d'une même formation (réunissant un groupe de même composition).

Je certifie que les sujets mentionnés ci-dessous ont été traités :

- Etats des lieux de la Médiation ;
- Définition de la Médiation et champs d'intervention ;
- Théories du conflit et méthodes de résolution du conflit ;
- Processus de Médiation ;
- Rôle et éthique du médiateur ;
- Outils du médiateur (p. ex. techniques d'écoute, de discussion, de négociation, etc.).

Je joins en annexe une copie du certificat délivré à l'issue de la formation.

3. Formation continue

Exigence : 35 heures sur les 5 ans de validité de l'agrément

Je m'engage à effectuer au moins 35 heures de formation continue pendant les 5 années de validité de l'agrément.

Dans la demande de renouvellement de l'agrément, les heures suivantes pourront être comptabilisées comme formation continue, lorsque le sujet sera pertinent en termes de médiation:

- participation à des cours et formations ;
- participation à des colloques et séminaires.

En vue de votre demande de renouvellement de l'agrément, veuillez à conserver les attestations de participation des prochaines formations continues que vous effectuerez.

4. Pratique de la médiation

Exigence : 50 heures durant les 3 années qui précèdent la demande d'agrément.

Renouvellement d'agrément : 100 heures durant les 5 années de validité de l'agrément.

Pour les médiateurs/rices travaillant au sein d'un service :

Je joins en annexe l'attestation qui prouve que j'ai effectué _____ heures de médiation au cours des 3 années qui précèdent cette demande d'agrément.

De ce montant global, _____ heures ont été effectuées dans le cadre d'un stage ou sous forme de jeux de rôle (un maximum de 16 heures sous forme de jeux de rôle peut être comptabilisé comme pratique).

Note : Un modèle d'attestation figure en annexe C.

Pour les médiateurs/ices indépendant(e)s :

Je certifie sur l'honneur avoir effectué _____ heures de médiation durant les 3 années qui précèdent cette demande de médiation. De ce montant global, _____ heures ont été effectuées dans le cadre d'un stage ou sous forme de jeux de rôle (un maximum de 16 heures sous forme de jeux de rôle peut être comptabilisé comme pratique).

Note : Un modèle d'attestation figure en annexe D.

3. Dispositions spéciales

Note : les deux dispositions spéciales ci-dessous ne concernent que les médiateurs/ices qui ne disposent pas d'une formation spécifique en médiation de 150 heures.

A. Valorisation des acquis professionnels

Exigences pour pouvoir compenser une formation en médiation inférieure à 150 heures :

- Pratique continue en médiation durant les 5 années précédant la demande d'agrément : minimum 220 heures de médiation au total.
- Minimum 40 heures de formation en médiation, réalisées dans le cadre d'une même formation.

Pratique professionnelle

Pour les médiateurs/ices travaillant au sein d'un service :

Je joins en annexe l'attestation qui prouve que j'ai effectué _____ heures de médiation au cours des 5 années qui précèdent cette demande d'agrément.

Pour les médiateurs/ices indépendant(e)s :

Je certifie sur l'honneur avoir effectué _____ heures de médiation durant les 5 années qui précèdent cette demande d'agrément.

Formation en médiation

Je certifie avoir effectué une/des formation(s) spécifique(s) en médiation d'un nombre total de _____ heures, dont _____ au sein d'une même formation (réunissant un groupe de même composition).

Je certifie que les sujets mentionnés ci-dessous ont été traités :

- Etats des lieux de la Médiation ;
- Définition de la Médiation et champs d'intervention ;
- Théories du conflit et méthodes de résolution du conflit ;
- Processus de Médiation ;
- Rôle et éthique du médiateur ;
- Outils du médiateur (p. ex. techniques d'écoute, de discussion, de négociation, etc.).

Je joins en annexe une copie du certificat délivré à l'issue de la formation.

B. Médiateur stagiaire (système de transition)

Note : cette disposition spécifique n'est valable que pendant une période de transition pour des demandes d'agrément introduites entre le 1^{er} juillet 2010 et le 31 décembre 2010.

Exigences pour pouvoir compenser une formation en médiation inférieure à 150 heures :

- Minimum 40 heures de formation en médiation, réalisées dans le cadre d'une même formation.
- Rattrapage de la différence entre le nombre d'heures de formation et les 150 heures exigées dans un délai de 2 ans.

Je certifie avoir effectué une/des formation(s) spécifique(s) en médiation d'un nombre total de _____ heures, dont _____ au sein d'une même formation (réunissant un groupe de même composition).

- Je certifie que les sujets mentionnés ci-dessous ont été traités :
- Etats des lieux de la Médiation ;
 - Définition de la Médiation et champs d'intervention ;
 - Théories du conflit et méthodes de résolution du conflit ;
 - Processus de Médiation ;
 - Rôle et éthique du médiateur ;
 - Outils du médiateur (p. ex. techniques d'écoute, de discussion, de négociation, etc.).
- Je joins en annexe une copie du certificat délivré à l'issue de la formation.
- Je m'engage à effectuer dans un délai de maximum 2 ans (à partir de la date d'obtention de l'agrément comme médiateur stagiaire) le complément de formations en médiation nécessaire pour combler la différence entre mon nombre actuel d'heures de formation et les 150 heures exigées par l'ALMA.
- Je m'engage à fournir à l'ALMA, dès que j'aurai comblé cette différence et au plus tard à l'issue de cette période de 2 ans, les attestations relatives à ces formations.

4. Votre dossier de demande d'agrément est-il complet ?

Avant d'envoyer votre demande d'agrément à l'ALMA, merci de vérifier avec l'aide de la liste de contrôle ci-dessous si votre dossier est complet :

- J'ai dûment rempli toutes les rubriques du formulaire « demande d'agrément »
- J'ai annexé à ce formulaire les documents suivants :
 - certificat(s) obtenu(s) à l'issue de ma/mes formation(s) en médiation
 - attestation concernant le nombre d'heures de médiations effectuées au cours des 3 années précédant la demande d'agrément (pour les médiateurs/ices travaillant au sein d'un service)
- J'ai pris connaissance du traitement confidentiel de mes données personnelles.

Je certifie que toutes les informations et documents fournis à l'ALMA dans le cadre de cette demande d'agrément sont exactes et sincères :

Date et signature :

Merci d'envoyer votre demande d'agrément (un seul exemplaire) par voie postale à :



ALMA
Association luxembourgeoise de la Médiation et des Médiateurs agréés
Boîte postale 2465
L-1024 Luxembourg

L'ALMA vous fera parvenir par courriel un accusé de réception de votre demande d'agrément et s'engage à traiter les dossiers complets dans un délais de maximum 8 semaines.

ANNEXES :

- A. Critères d'agrément de l'ALMA
- B. Code européen de conduite pour les médiateurs
- C. Modèle d'attestation du responsable de mon service de médiation concernant ma pratique de médiation
- D. Modèle d'attestation sur l'honneur concernant ma pratique de médiation